

# La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## EDITORIAL

**Q**U'ON le veuille ou non, tout projet, toute ambition – même modeste ! – suppose quelques moyens financiers. Le Cercle n'y échappe pas et nous nous trouvons régulièrement confrontés à la recherche des moyens nécessaires.

Il vient très vite à l'esprit les « subventions » : les statuts de chaque association stipulent très généralement qu'elle « peut recevoir » des subventions. Facile ! En réalité, le problème des subventions se pose chez les éventuels bailleurs de fonds. Ils ont – et c'est heureux ! – des comptes à rendre sur l'emploi de leurs finances, qu'il s'agisse de fonds publics ou privés. Ils n'apportent de financements aux associations que pour les aider à accomplir des tâches précises, auxquelles ils trouvent pour eux-mêmes un intérêt direct, et suffisant en regard du montant de leur apport financier. Le mot même de « subvention », qu'impose le caractère non lucratif de l'association, reste fâcheux parce qu'il prête à confusion.

Les tâches en question, l'association doit évidemment les accomplir, soit elle-même (travail bénévole des membres) soit en les achetant à un ou des exécutants rétribués, et en apportant alors la valeur ajoutée d'une maîtrise d'œuvre spécialement qualifiée.

C'est dans cette esprit que c'est organisée notre relation avec la Délégation à l'Aménagement du Territoire. Elle nous a soutenu dès le début et devrait continuer à le faire dans un avenir proche. La relance d'Utopies II - nous aurons l'occasion de vous en parler en détail prochainement, la poursuite des petits déjeuners thématiques doivent servir de support à ce soutien.

Mais il nous faut aller au-delà si nous voulons vraiment donner au Cercle la possibilité de prendre un part significative dans les débats à venir. Le développement du Cercle en régions ne sera possible aussi que si nous sommes à même de mettre en place un minimum de soutien logistique.

Nous envisageons donc de chercher, à l'occasion du projet Utopies II et de nos autres projets, des soutiens financiers auprès de grands groupes pour lesquels l'Aménagement du Territoire est un enjeu – et pour lesquels n'en est-il pas un ? -

Mais pour cela, nous avons besoin de l'énergie et des idées de vous tous !

Enfin n'oublions pas que les moyens financiers normaux d'une association de la Loi de 1901 ce sont d'abord, et essentiellement, les cotisations de ses membres. Alors que chacun se mobilise aussi pour trouver de nouvelles adhésions ... et payer la sienne !

Robert Branche

### Dans ce numéro :

**Alain Wils, Directeur général de la CGM-CMA** P 2

**François Grosrichard, ("Le Monde")** P 4

**Assemblée Générale du 27/2/2001 : compte rendu** P 5

**Présentation du Cercle** P 8

**"SUPPRIMER LA DATAR OU NON ?" La lettre du Maire du 22 mai 2001, commentaire de Claude Rousseau** P 8

**Sondage d'opinion** P 6 - 7

## VIENT DE PARAÎTRE : LE « QUE SAIS-JE ? » SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DIXIÈME ÉDITION)



**P**HILIPPE de Castelbajac vient de donner une suite au "Que sais-je ?" qu'il avait écrit avec Jérôme Monod sur l'aménagement du territoire et qui atteint maintenant les 80 000 exemplaires. Gommant (sûrement à regret) une bonne partie des réminiscences historiques contenues dans l'édition précédente, notre ami s'attache à décrire les aspects actuels de cette politique, qu'il s'agisse de la répartition des compétences entre les acteurs (Collectivités locales, Etat, Commission de Bruxelles) ou des actions menées à l'égard de la capitale, des régions en crise, des zones rurales, du littoral, de la montagne, des voies de communication. Il analyse les leçons à tirer du recensement de 1999 et, allant plus avant, explore deux facteurs dont l'incidence sur la localisation des activités va se faire sentir de plus en plus fortement : l'intégration européenne et le problème des ban-

lieux.

Castelbajac n'a perdu de son attachement à cette politique, qu'il a eu la chance de vivre à son début. Si l'article qu'il a récemment donné, avec Claude Rousseau, à "La lettre du Cercle" montre qu'il conteste certaines des orientations actuelles, il n'en paraît pratiquement rien dans son ouvrage qui se veut d'abord – c'est la loi du genre de la série dans laquelle il publie – un inventaire aussi neutre et précis que possible. Il a parfaitement atteint cet objectif. Sa réussite mérite d'autant plus d'être soulignée que s'il existe de nombreuses études prospectives sur l'aménagement (y compris nos "Utopies") son ouvrage est le seul récent qui expose ce qui se passe sur le terrain. Chacun y trouvera matière à alimenter ses propres réflexions.

Presses Universitaires de France  
128 pages, 42,00 FF (6,3 euros)

En ouverture de séance, Le Président Robert Branche présente le rapport moral pour l'année 2000. Il rappelle qu'au cours de cette année écoulée, le Cercle a manifesté sa volonté de poursuivre, développer et renouveler ses activités, de renforcer son organisation et de réfléchir sur ses objectifs et ses méthodes. Il se félicite de l'intérêt suscité par « Tribune Libre » la nouvelle rubrique de La Lettre, lancée en avril 2000, et incite tous les membres présents à envoyer leurs contributions. Il se réjouit également du bon démarrage du site Internet.

Il évoque également les deux projets en cours. Utopies II, désormais en bonne voie, puisque la direction de l'Express a confirmé son intérêt pour une publication de ces « Utopies » (points de vue de quelques « grandes plumes » et personnalités marquantes sur le territoire idéal) dans un numéro spécial de l'Express, à la fin de l'année. Reste à Jean-Louis Guigou, à l'origine de l'idée, de confirmer son engagement et d'apporter l'aide, financière ou simplement morale, nécessaire à sa réalisation.

« Aménager le Territoire Monde », grand programme de réflexion lancé en septembre dernier, nécessite, quant à lui, un investissement direct de tous les membres. L'idée de base étant de transposer intellectuellement la méthodologie de l'aménagement du territoire à l'échelle du monde, de faire un état des lieux synthétique de quelques sujets qui, comme l'eau, ont une influence directe sur les modes d'occupation du territoire. Un appel à contributions est lancé.

Robert Branche fait ensuite le point sur les diverses activités. Les petits-déjeuners se poursuivent. Le prochain est organisé le 14 mars avec Alain Wils<sup>1</sup>, président de CGM-CGA, d'autres sont prévus avec le président de la RATP (Jean-Paul Bailly), puis avec ceux de l'IFREMER et du CNRS.

Des voyages sont également à l'étude. A Troyes, pour sa reconversion touristique et industrielle exemplaire, et aussi en Espagne, si un nombre minimum d'adhérents (au moins une dizaine) se montre fermement intéressé par ce déplacement d'au moins deux jours, en dépit du coût relativement élevé (au moins 2000F).

Robert Branche évoque ensuite le souhait de Patrice Gonon de quitter son poste de trésorier. Jean-Luc Obin, chargé de mission à la DATAR, est candidat pour le remplacer. Robert Branche le propose à l'élection d'administrateur, puis de trésorier au sein du bureau.

Il émet cependant une réserve. Un administrateur devra démissionner, puisque actuellement les 24 postes, prévus par les statuts, sont pourvus<sup>2</sup>.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

L'admission de Jean-Luc Obin est approuvée à l'unanimité, sauf une abstention, celle de Marc Nizery, opposé à ce que ce soit un chargé de mission de la

<sup>1</sup> (voir compte rendu p.2)

<sup>2</sup> (NDLR : postérieurement à l'Assemblée Générale, Philippe Darcel a bien voulu démissionner de son mandat d'administrateur, pour laisser sa place à Jean-Luc Obin.)

DATAR, qui occupe le poste de trésorier du Cercle, association indépendante.

C'est ensuite au tour de Patrice Gonon de présenter le rapport financier. Pour l'exercice 2000, les recettes se sont élevées à 38 908 F et les dépenses à 51 565 F, ce qui entraîne un déficit de 12 657 F. Les recettes comprennent les cotisations des membres (95 en 2000) et les participations des adhérents aux différentes manifestations. Les principales dépenses incluent le paiement des honoraires de M.-C. Hingray, le dépassement de dépenses du dîner de l'AG et de la *garden party*, des frais de téléphone et autres fournitures de bureau.

Patrice Gonon insiste sur le fait que le Cercle doit trouver de nouvelles ressources, en partie pour compenser le règlement des honoraires. Les cotisations ne suffiront pas et il s'avère difficile de faire adhérer de nouveaux membres. Il est donc indispensable d'obtenir des financements

extérieurs, souligne-t-il.

L'idée de régler les cotisations par virement automatique est évoquée. Cela permettrait d'éviter les relances et de mieux fidéliser les membres, mais malheureusement, cela implique un coût financier non négligeable, qui serait à la charge, soit des adhérents, soit du Cercle. Deux solutions qui vraisemblablement ne satisferaient personne...

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité, sans abstention.

\*\*

A l'issue de l'Assemblée générale, un buffet-dîner a réuni une petite quarantaine de membres dans les salons de la DATAR, dans une ambiance très conviviale.

*Compte rendu de Marie Clotilde Hingray, chargée de mission du Cercle*

**NDLR : En raison de nouvelles missions dont il a été chargé à la DATAR, JL. Obin a tout récemment dû renoncer aux tâches d'Administrateur et de Trésorier du Cercle.**

*EDITORIAL*

# *La Lettre du Cercle*

ASSEMBLEE GENERALE DU CERCLE, LE 27 FEVRIER

COMPTE RENDU

*QU'ON le veuille ou non, tout projet, toute ambition – même modeste ! – suppose quelques moyens financiers. Le Cercle n'y échappe pas et nous nous trouvons régulièrement confrontés à la recherche des moyens nécessaires.*

*Il vient très vite à l'esprit les « subventions » : les statuts de chaque association stipulent très généralement qu'elle « peut recevoir » des subventions. Facile ! En réalité, le problème des subventions se pose chez les éventuels bailleurs de fonds. Ils ont – et c'est heureux ! – des comptes à rendre sur l'emploi de leurs finances, qu'il s'agisse de fonds publics ou privés. Ils n'apportent de financements aux associations que pour les aider à accomplir des tâches précises, auxquelles ils trouvent pour eux-mêmes un intérêt direct, et suffisant en regard du montant de leur apport financier. Le mot même de « subvention », qu'impose le caractère non lucratif de l'association, reste fâcheux parce qu'il prête à confusion.*

*Les tâches en question, l'association doit évidemment les accomplir, soit elle-même (travail bénévole des membres) soit en les achetant à un ou des exécutants rétribués, et en apportant alors la valeur ajoutée d'une maîtrise d'œuvre spécialement qualifiée.*

*C'est dans cette esprit que c'est organisée notre relation avec la Délégation à l'Aménagement du Territoire. Elle nous a soutenu dès le début et devrait continuer à le faire dans un avenir proche. La relance d'Utopies II - nous aurons l'occasion de vous en parler en détail prochainement, la poursuite des petits déjeuners thématiques doivent servir de support à ce soutien.*

*Mais il nous faut aller au-delà si nous voulons vraiment donner au Cercle la possibilité de prendre un part significative dans les débats à venir. Le développement du Cercle en régions ne sera possible aussi que si nous sommes à même de mettre en place un minimum de soutien logistique.*

*Nous envisageons donc de chercher, à l'occasion du projet Utopies II et de nos autres projets, des soutiens financiers auprès de grands groupes pour lesquels l'Aménagement du Territoire est un enjeu – et pour lesquels n'en est-il pas un ?*

*Mais pour cela, nous avons besoin de l'énergie et des idées de vous tous !*

*Enfin n'oublions pas que les moyens financiers normaux d'une association de la Loi de 1901 ce sont d'abord, et essentiellement, les cotisations de ses membres. Alors que chacun se mobilise aussi pour trouver de nouvelles adhésions ... et payer la sienne !*

*Robert Branche*

**cinquième année - numéro 15**

Juillet 2001

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DANS CE NUMERO :	PAGE
<b>Assemblée Générale du 27/2/2001 :compte rendu</b>	<b>P 1</b>
<b>Alain Wils, Directeur général de la CGM-CMA</b>	<b>P 3</b>
<b>François Grosrichard, ("Le Monde")</b>	<b>P 5</b>
<b>Vient de paraître :Le « Que Sais-je ? »</b>	<b>P 6</b>
<b>Sondage d'opinion</b>	<b>P 6 - 7</b>
<b>Présentation du Cercle</b>	<b>P 8</b>
<b>"SUPPRIMER LA DATAR OU NON ?" La lettre du Maire du 22 mai 2001, commentaire de Claude Rousseau</b>	<b>P 8</b>

PETIT DEJEUNER-DEBAT DU 14 MARS, AVEC  
ALAIN WILS, DIRECTEUR GENERAL DE LA CGM-CMA

La Lettre du Cercle

Page 4

**La stratégie de l'armateur**

Alain Wils, directeur général du groupe de transport maritime CGM-CMA, a animé le 14 mars dernier, un petit déjeuner-débat particulièrement intéressant, qui a permis aux membres du Cercle présents de mieux appréhender le métier d'armateur, ses axes de développement et ses perspectives d'avenir.

Alain Wils, qui préside également le Comité Central des Armateurs de France, débute par un point global sur le transport maritime international. Ce secteur représente 70 % des échanges réalisés entre la Communauté européenne et les pays tiers, et emploie deux millions de personnes. Il s'est radicalement transformé, depuis la fin des années 60, avec l'arrivée des conteneurs, qui ont réduit de manière significative le coût du transport des marchandises. S'adaptant aisément aux flux de trafic et aux variations saisonnières, ils se sont substitués, peu à peu, aux navires spécialisés. Devenue un axe majeur du transport maritime, l'activité conteneurs connaît une forte expansion (+ 8% par an), liée en partie à la multiplication des échanges. Mais, revers de la médaille, les accidents augmentent également et mettent en lumière les graves problèmes de sécurité qui se posent. Pour y faire face, la Commission européenne, qui prépare actuellement une nouvelle réglementation, a décidé de mener une politique volontariste de modernisation de la flotte et travaille sur des mesures fiscales, qui accorderaient au transport maritime un statut particulier.

La CGM-CGA, premier armateur français, quatrième européen et dixième mondial, est un « global carrier ». Elle exploite des lignes régulières entre les cinq continents et dispose d'un réseau d'agences à travers le monde. Résultat de la fusion entre la CGM (elle-même issue de la fusion en 1973 de la Compagnie Générale Transatlantique et des Messageries Maritimes) et de la CGA (créée en 1978 pour relier, notamment, Marseille au Liban), elle connaît une forte croissance. Facteur indispensable dans un secteur en voie de consolidation et où les petits acteurs disparaissent les uns après les autres. Les 10 premiers armateurs représentent désormais 54 % de

la capacité mondiale, et les 20 premiers, 78 %. Tous les groupes ne poursuivent pas la même politique. Il y a les « grands », qui s'appuient sur une couverture mondiale, ceux qui choisissent les « niches » (comme Delmas en Afrique) et ceux qui optent pour le cabotage.

La CGA-CGM, déjà très présente internationalement, entend multiplier ses accès directs dans un grand nombre de ports. En Chine, par exemple, elle en « touche » déjà sept par semaine. Elle mène, par ailleurs, une stratégie de « hubs », qui lui offre une très grande diversité de destinations. Possédant des « hubs » à Malte, en Jamaïque et en Malaisie, elle en cherche un quatrième en Europe du Nord et étudie sérieusement le dossier du Havre. Souhaitant contrôler toutes les opérations portuaires, elle s'est portée candidate à la privatisation du terminal de Malte.

La CGA-CGM réalise un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs, et a dégagé cette année un résultat de 700 millions de francs. Elle emploie 3 500 personnes, dispose d'un réseau de 260 agences et de 190 ports d'escale. Ses marchés principaux sont l'Asie (24 %), l'Europe du Sud et le Golfe Arabe (15 %), puis l'Amérique du Nord (10 %), qui devrait voir sa position renforcée. Elle exploite 83 navires, dont 20 en propriété (l'affrètement lui permettant de mieux tâter le marché, et de suivre le développement des activités) et 300 000 conteneurs (dont 55 % en location). Tous ces investissements sont très lourds et Alain Wils s'intéresse de très près aux mesures en préparation dans les gouvernements européens pour bénéficier d'un levier fiscal d'environ 20 %. Nous souhaitons ardemment que la France adopte rapidement ce système, et qu'il soit le plus simple et le plus transparent possible, souligne-t-il.

### **Transport maritime et aménagement du territoire**

Alain Wils dégage ensuite quelques évolutions significatives du transport maritime, pouvant influencer l'aménagement du territoire. La réduction du coût de ce transport, tout d'abord, qui est un facteur indéniable de délocalisation de la production à l'échelle mondiale. Lorsque l'on sait que le coût du transport oscille entre 0,5 et 1,5 % du coût total de la marchandise, on comprend mieux pourquoi des chemises façonnées dans les Vosges, sont envoyées en Thaïlande pour y confectionner les boutons.

Ensuite, la concentration des trafics de conteneurs dans de grands ports fiables. Or, dans ce domaine, la France ne fait pas partie du peloton de tête. Le Havre, qui détenait en 1978 10 % des parts de marché, n'en a plus aujourd'hui que 7,5 %. Or, la France a tout intérêt à posséder un grand port compétitif, insiste Alain Wils. C'est à la fois un point nodal du réseau de transport transeuropéen, un épicycle d'activités logistiques de plus en plus sophistiquées et un point d'éclatement et de redistribution de grands flux.

Enfin, le rôle des nouvelles technologies et de l'*e-business*, qui sont autant d'instruments de globalisation de l'activité maritime. Désormais, le siège d'un groupe de transport maritime n'est plus fondamental. On peut le manager de n'importe où. Mais, attention, le *e-business* génère aussi une concurrence de plus en plus sévère, puisque l'on peut comparer toutes les offres en temps réel...

CGA-CGM déménagera son siège de Suresnes à Marseille en juin 2002, et créera dans le même temps 300 nouveaux emplois. Il est aujourd'hui le premier client du Havre pour le transport conteneurisé, le premier client de CNC (filiale de la SNCF) et le promoteur des navettes ferroviaires Le Havre – Marseille et Anvers – Marseille. Elle peut se targuer, à juste titre, d'être la seule entreprise de transport maritime, d'envergure mondiale, ayant son centre de décision en France.

**La rencontre s'est ensuite poursuivie**

**par un débat riche et fructueux.**

Q - *N'y a-t-il pas une contradiction entre les interdictions de subventions aux constructions navales et le soutien fiscal au transport maritime ?*

R - Il n'y a pratiquement plus de chantiers de construction navale, en Europe, mis à part pour quelques navires spécialisés et paquebots. En revanche, la Commission a fait le choix de maintenir une flotte sous pavillon européen, dans le cadre d'une stratégie globale de sécurité et d'élimination des navires hors normes. Il faut une neutralité fiscale en Europe, pour ne pas inciter les entreprises à s'installer dans le pays qui a le régime le plus favorable.

Q - *Le Havre a-t-il de sérieuses chances de devenir votre « hub » en Europe du Nord ?*

R - Il nous faut des assurances sur l'avenir. Toutefois, dans notre scénario, Le Havre est bien placé, puisque nous sommes son premier client en transport conteneurisé. Il y a actuellement quatre terminaux séparés. Pour notre part, nous souhaitons les voir s'unifier et sommes candidats pour co-gérer cette opération. Les ports français sont appelés à devenir des gestionnaires de structures, et ce en dépit des résistances de leurs directeurs, de plus en plus tentés par les prestations de services. Nous sommes conscients que cela entraînera une rupture dramatique, également au niveau social, mais cette évolution est indispensable. Par ailleurs, nous regrettons que Le Havre ait trop tendance à séduire les armateurs étrangers, au détriment des français.

Le Port du Havre pourrait s'inspirer des relations qui se sont instaurées entre Air France et Aéroports de Paris. Grâce à son « hub » de Roissy, Air France a réussi à inverser la relation, à faire comprendre à Aéroports de Paris qu'il devait avoir une place privilégiée.

Q - *Êtes-vous tentés d'avoir vos propres trains ?*

R - Certains armateurs l'ont fait, mais nous n'avons pas encore les volumes suffisants. Cependant, nous sommes conscients qu'il existe des limites au développement du fret ferroviaire. Sa fiabilité est loin d'être excellente, les délais d'acheminement et le débit posent également problème. Nos navettes directes ont souvent du retard, elles ne sont pas prioritaires face aux trains de voyageurs. Faut-il s'accommoder du réseau actuel ou alors réfléchir au développement de voies dédiées ? La question est d'actualité.

Compte rendu établi par Marie-Clotilde Hingray,  
chargée de mission du Cercle.

Les ports, c'est aussi les voies d'accès terrestres...

**Les « boîtes », une progrès décisif pour le transport maritime, et aussi pour l'inter modalité**

cinquième année - numéro 15

Page 6

**Une fois de plus, faute de suffisamment de trains, on aura des camions...**

**...mais c'est bien pratique, les camions, après tout !**

SIÈGE : 96, RUE DE LONGCHAMP, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE (HAUTS DE SEINE)  
ADRESSE POSTALE : c/o M-C. HINGRAY, 13 AVENUE BICHEREL, 78450 VILLEPREUX (YVELINES)  
TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIE : 01 34 62 34 06 MESSAGERIE : mhingray@mageos.com

**CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

*Dernière minute...*

***L'éditorial de  
"la lettre du Maire" du 22 mai :***

**"SUPPRIMER LA DATAR OU NON ?"**

...bonne question !

Mais mauvais procès sans aucun doute !

Guy Sorman a trouvé désobligeante la réaction du délégué, et non convaincant son « alibi » (le mot est-il bien choisi ?) pour le maintien de la DATAR.

Gageons qu'il se trouvera quelques membres du Cercle pour avoir leur opinion là-dessus, et surtout des arguments de fond pour l'étayer.

N'en déplaise à M. Guy Sorman, la réponse pour la suppression ou pour le maintien de la DATAR ne saurait être fondée uniquement sur des arguments de nature économique et à court terme - ni d'ailleurs sur des arguments seulement politiques.

Cette vieille chicane n'a d'ailleurs qu'un intérêt limité : elle porte une fois de plus sur les institutions, les structures, les procédures, les concepts, voire sur les personnes... Foin de tout cela, foin des personnes même ! La vraie question, c'est de savoir si le territoire français a concrètement besoin d'être aménagé, et qui est légitime pour le faire. La vraie question, c'est de savoir si les principes de la République—comme l'égalité entre les citoyens, où qu'ils résident sur le territoire, la liberté (d'aller et de venir, de s'établir ici ou là...), la solidarité qu'impose la fraternité, et autres petites choses—impliquent que la Collectivité s'occupe des questions spatiales et de territoire. C'est de savoir si la pleine mise en valeur économique de l'ensemble de nos territoires est spontanée ou s'il faut qu'on s'en occupe. C'est aussi de savoir s'il est encore nécessaire que l'État, après les décentralisations déjà faites et celles encore à accomplir, continue de jouer un rôle au dessus, ou à côté pour ne vexer personne, des collectivités territoriales, des entreprises, des individus, etc.

En sortant des querelles partisans et corporatistes, et aussi des discussions fumeuses sur des concepts abstraits, en dominant les basses questions d'intérêts à court terme, bref en recherchant le bien collectif avec bien entendu le dévouement, l'honnêteté intellectuelle et la compétence requis en la matière, on devrait pouvoir poser de façon renouvelée le problème de l'aménagement du territoire. Le poser évidemment en termes concrets, dans le contexte du début du XXI<sup>ème</sup> siècle et sur la réalité du terrain de 2001, et dans la plus large concertation avec les intéressés sur le terrain, comme l'avaient fait Guichard, Pompidou et de Gaulle il y a quarante ans. Et qu'on ne nous rétorque pas que ce serait "dépassé", ou pire encore...!

*Claude Rousseau\**

*\*Ancien chargé de mission (1970-1999)*

**« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »**

**LE CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

## HISTORIQUE

LE CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE est une association privée, régie par la Loi de 1901. Il a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselin et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR (respectivement depuis 1963 et 1970), et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

## LES MEMBRES DU CERCLE

LE CERCLE rassemble aujourd'hui 220 membres, qui sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils sont actuellement anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, commissaires à l'aménagement, à l'industrialisation ou à la reconversion, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, tous portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé sans discontinuer depuis les années soixante, et dont tous les partenaires de la Délégation ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et continuer à agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution

économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national et la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, impliquent la répartition harmonieuse des activités et de la population sur le territoire, avec l'adhésion de l'opinion publique dans le pays tout entier.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.

RETROUVEZ LE CERCLE SUR LA « TOILE » :  
<http://cpat.asso.fr>

## CERCLE

### PETIT DEJEUNER-DEBAT DU 26 AVRIL, AVEC FRANÇOIS GROSRIEARD, DU « MONDE »

Page 8

La Lettre du Cercle

#### Réflexions sur l'aménagement du territoire.

Le jeudi 26 avril, le Cercle pour l'Aménagement du Territoire a reçu François Grosrichard, Grand Reporter au Monde, au cours d'un petit-déjeuner très animé. Venu évoquer sa passion de plus de trente ans pour l'aménagement du territoire (certains anciens chargés de mission l'ont amicalement baptisé « *plus ancien chargé de mission de la DATAR* »), il a retracé les orientations majeures de cette politique, puis nous a livré un éclairage critique sur différentes questions d'actualité.

L'Aménagement du Territoire n'est plus considéré comme une grande politique nationale, mais ce n'est pas pour autant une discipline en déclin, affirme d'entrée de jeu François Grosrichard, qui distingue trois périodes bien distinctes. La première, surnommée la « flamboyante » dure de 1963 à 1980. C'est l'époque de la création de la DATAR, de la décentralisation, des grandes opérations d'équipement (avec les villes nouvelles et les métropoles d'équilibre). Elle bénéficie d'une réelle détermination politique, et il règne une belle effervescence intellectuelle. Les succès sont au rendez-vous. Un rééquilibrage des activités économiques s'opère sur un plan quantitatif.

La seconde (1980-1992-93) se heurte au réalisme et aux influences. Face aux crises pétrolières et aux mauvais coups de la conjoncture, des réajustements s'avèrent nécessaires. Ce sont les grandes restructurations sidérurgiques, minières, industrielles, qui imposent des réactions très rapides et des moyens budgétaires considérables. Parallèlement, deux données nouvelles interviennent. La montée en puissance de l'Europe, en tant qu'entité économique et politique, bouleverse l'échiquier institutionnel. Les différentes aides et subventions doivent désormais obtenir l'aval de Bruxelles. Les lois de décentralisation Defferre modifient également le cadre de travail, avec notamment, la mise en place des nouvelles institutions et des contrats de plan.

La dernière, qui débute en 1992-93, est celle du recadrage et de la refondation. On assiste à une croissance plus qualitative, à une redistribution et à une recomposition des territoires.

Elle intègre une nouvelle façon de faire de la politique, une nouvelle donne législative, avec les lois Pasqua, Voynet et Chevènement, sur l'intercommunalité, qui fonctionne très bien. Il y a aussi la création de « schémas de services » et de « pays », plutôt bien accueillis.

Après ce panorama historique, François Grosrichard insiste sur l'urgence de redonner à la DATAR un certain tonus, de lui insuffler un nouveau dynamisme. Il regrette notamment que ses travaux soient si mal vendus ou relayés. Il déplore également son absence de réactivité, lors de



l'annonce de plans sociaux, alors qu'elle dispose d'une force de frappe qui pourrait rendre ces plans moins douloureux. Il s'étonne de n'entendre aucun message, de ne lire aucune proposition de scénario, pour tenter de remédier à une crise de l'élevage qui s'annonce durable et grave.

Pas de réactions, non plus, face aux inondations de la Somme, alors qu'elle pourrait prendre des initiatives dans ce domaine. Pas de doctrine énoncée sur la question du troisième aéroport parisien.

Il souligne également que la DATAR ne met pas assez en valeur son engineering, son savoir-faire inestimable accumulé depuis plus de trente ans.

Autant de lacunes qui nuisent à l'image de la DATAR, et l'empêchent de jouer un rôle de premier plan sur la scène nationale, remarque François Grosrichard, qui en profite pour lancer le débat.

Le tableau n'est pas aussi sombre. Des avancées ont été réalisées, précise un chargé de mission actuellement en fonction. La DATAR a remporté une série d'appels d'offres dans les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) et a été choisie comme conseiller en organisation du territoire, dans plusieurs de ces pays. Malheureusement, elle n'a pas assez bien communiqué et son image en pâtit.

Dans le même registre, elle a réalisé les plans annoncés, comme la décentralisation de l'ENA à Strasbourg, ou encore celle de 30 000 emplois publics.

En matière de communication, la DATAR souffre d'être sous la tutelle d'un ministère public. Elle est souvent prise de court et en sandwich... Il y a également le problème du « doublon » entre le Délégué et son Ministre de tutelle. Il est extrêmement difficile d'organiser des conférences de presse conjointes.

Pour Dominique Frachon, directeur DATAR-Bénélux, la constitution prochaine de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux devrait être un catalyseur important en terme d'aménagement du territoire. Elle instaurera un nouveau type de dialogue avec les régions, mettra un terme aux rivalités entre les financiers et les responsables de comités d'expansion. Toutefois, comme le note François Grosrichard, il ne suffit pas de faire de la publicité sur les emplois créés, il faudrait aussi dresser le bilan des emplois « détruits », resserrer les liens avec les ministères concernés par les problèmes de reconversion, comme ceux de la Défense, de l'Agriculture, de la Santé et de l'Équipement.

Actuellement, il y a un vide dramatique dans les régions, note Jean-Yves Delaune, acteur économique dans l'Ouest. Pour les industriels, les antennes de la DATAR constituaient des lieux de proposition très intéressants, en matière d'aide à la reconversion, d'anticipation de risques industriels. Ils avaient l'assurance de la confidentialité de leurs projets. A l'heure de la mondialisation, il serait impératif que la DATAR reprenne à son compte une vision de prospective géographique et d'aide à la reconversion.

Y a-t-il encore une vraie politique de décentralisation des organismes publics, une volonté forte de déconcentrer l'appareil administratif et politique parisien, s'interroge, en guise de conclusion François Grosrichard.

*Compte rendu établi par Marie-Clotilde Hingray, chargée de mission du Cercle.  
....on peut y développer des industries modernes...(1)  
Le territoire français bénéficie d'atouts multiples...(1)*

**« L'Aménagement du Territoire n'est plus considéré comme une grande politique nationale »  
(Fr.Gr.)**

Jean-Luc Obin, à peine élu Administrateur et Trésorier du Cercle, quitte le Conseil. Chargé à la DATAR de nouvelles missions particulièrement prenantes, il ne dispose plus du temps g

*DERNIERE MINUTE...*

cinquième année - numéro 15

Le temps des grands paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique est passé... Vive les porte-conteneurs !

*LES QUESTIONS DU SONDAGE*

1 - *Le rattachement ministériel de la DATAR vous paraît-il important pour l'efficacité de la politique d'aménagement du territoire ?*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

2 - *Le Cercle est-il légitime, selon vous, à tenter de "préparer" le rattachement ministériel de la DATAR dans le prochain gouvernement ?*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

3 - *Le décret constitutif de la DATAR, de février 1963, en faisait un service du Premier ministre. Cette disposition vous paraît-elle encore pertinente, selon votre conception de l'aménagement du territoire ?*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

4 - *La variante d'un ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'aménagement du territoire, vous paraît-elle intéressante ?*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

5 - *Au contraire, le rattachement ministériel de la DATAR vous paraît-t-il pouvoir être modulé selon les politiques sur lesquelles le nouveau Premier ministre entend mettre l'accent ?*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

6 - *Comment le Cercle doit-il s'y prendre, selon vous ?*

*6/1 - par l'information formelle du monde politique (en écrivant aux députés et aux sénateurs)*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

*6/2 - par la publication de communiqués de presse ?*

*OUI NON*

*Pourquoi ? (deux lignes) (vous pouvez mettre en annexe un document plus long)*

7 - *Désirez-vous ajouter des explications et propositions supplémentaires pour nourrir le débat ?*

*OUI (.....pages ci-jointes) NON*

## *La Tribune Libre est en vacances*

*Elle est ouverte à tous les membres du Cercle. Tous les sujets ayant trait, de près ou de loin, à l'aménagement du territoire, peuvent y être abordés. Toutes les opinions peuvent y être exprimées, et confrontées.*

*A vos plumes donc, ou à vos claviers, à l'ombre ou au soleil, et bonnes vacances !*

*Le comité de lecture de La Lettre du Cercle reçoit et examine toute proposition d'article. Il se réserve l'appréciation de l'opportunité de la publication.*

*Les textes peuvent être proposés sur le site internet du Cercle, <http://www.cpat.asso.fr>, ou adressés à Claude Rousseau, 3, place de Séoul, 75014 PARIS, sur disquette ou par mail à [clarou@free.fr](mailto:clarou@free.fr), au format Microsoft "Word" ou "Works".*

Siège : 96, rue de Longchamp, 92200 Neuilly-sur-Seine (Hauts de Seine)  
Adresse postale : c/o M-C. Hingray, 13 avenue Bichere, 78450 VILLEPREUX (Yvelines)  
t éléphone, télécopie : 01 34 62 34 06 Messagerie : [mhingray@mageos.com](mailto:mhingray@mageos.com)

**CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

## **SONDAGE D'OPINION AUPRES DES MEMBRES DU CERCLE**

La Lettre du Cercle

La longueur de cet article est comprise entre 100 et 150 mots.

Votre bulletin peut traiter de sujets très divers, comme les dernières technologies et innovations dans votre secteur, la conjoncture économique et commerciale ou les prévisions concernant vos clients ou partenaires.

S'il s'agit d'un bulletin interne, vous pouvez parler des dernières procédures et améliorations, ou fournir le chiffre d'affaires ou les bénéfices réalisés.

Une rubrique régulière peut être constituée par le conseil du mois, la critique d'un livre, une lettre du président ou l'éditorial. Vous pouvez également présenter les nouveaux employés, ou vos meilleurs clients ou partenaires.

### **cinquième année - numéro 15**

La longueur de cet article est comprise entre 75 et 125 mots.

Le choix des photos et graphismes est un élément important de votre bulletin.

Réfléchissez à votre article et assurez-vous que l'illustration appuie ou souligne bien l'idée que vous voulez faire passer. Évitez les images hors contexte.

Microsoft Publisher contient des milliers d'images clipart que vous pouvez choisir et importer dans votre bulletin. Plusieurs outils sont également à votre disposition pour tracer des formes et des symboles.

L'image que vous choisirez devra être placée près de l'article et accompagnée d'une légende.

La longueur de cet article est comprise entre 150 et 200 mots.

Utilisé comme un outil de promotion, le bulletin présente l'avantage de pouvoir recourir aux textes provenant de communiqués de presse, d'études marketing ou de rapports.

Le principal but de votre bulletin est de vendre votre produit ou service, et la clé de son succès réside dans son utilité aux lecteurs.

Vous pouvez rédiger vos propres articles, inclure un calendrier des événements prévus ou proposer une offre spéciale pour un nouveau produit.

N'hésitez pas à rechercher des articles ou des textes de remplissage sur le World Wide Web. Votre éventail de sujets peut être large, mais les articles doivent rester courts.

Le contenu de votre bulletin peut également être utilisé pour votre site Web. Microsoft Publisher vous offre un moyen simple de convertir votre bulletin en site Web. Une fois votre bulletin terminé, vous n'aurez plus qu'à le convertir en site Web et à le publier.

Le client, la marchandise, le bateau, le port, ses voies d'accès..., une bien longue chaîne où il ne faut pas se tromper de priorité.

**POUR**

**L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Dans ce numéro :**

...et des activités tertiaires...(!)

(!) Illustrations choisies par La Lettre du Cercle

Page 12

La Lettre du Cercle - numéro 15— juillet 2001 -

**CERCLE**

**POUR**

**L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

***Anciens de la DATAR, correspondants et collaborateurs de la DATAR, et vous qui vous intéressez à l'aménagement du territoire, adhérez au Cercle !  
Membres du Cercle, aidez-nous à retrouver les collègues perdus de vue !***

*Prenez contact avec Claude Rousseau, 3, place de Séoul, 75014 PARIS*

*Téléphone 01 43 35 40 04 — e.mail : clarou@free.fr*

Page 12

**Comme dans toute association, il faut payer sa cotisation au Cercle...**

**« Aménager le Territoire Monde » : à vos plumes !**

**Le Cercle attend vos contributions !**

Allez, Isabelle ! Rendez-vous à Saint Jacques de Compostelle !

VIENT DE PARAÎTRE : LE « QUE SAIS-JE ? » SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DIXIEME EDITION)

PHILIPPE de CASTELBAJAC vient de donner une suite au "*Que sais-je ?*" qu'il avait écrit avec Jérôme Monod sur l'aménagement du territoire et qui atteint maintenant les 80 000 exemplaires. Gommant (sûrement à regret) une bonne partie des réminiscences historiques contenues dans l'édition précédente notre ami s'attache à décrire les aspects actuels de cette politique, qu'il s'agisse de la répartition des compétences entre les acteurs (Collectivités locales, État, Commission de Bruxelles) ou des actions menées à l'égard de la capitale, des régions en crise, des zones rurales, du littoral, de la montagne, des voies de communication. Il analyse les leçons à tirer du recensement de l'incidence sur la localisation des activités va se faire sentir de plus en plus fortement : l'intégration européenne et le problème des banlieues.

Castelbajac n'a rien perdu de son attachement à l'aménagement du territoire, politique qu'il a eu la chance de vivre à son début. Son ouvrage se veut avant tout – c'est la loi du genre des "*Que sais-je ?*" – un inventaire aussi objectif et précis que possible. Il a parfaitement atteint son but. Sa réussite mérite d'autant plus d'être soulignée que s'il existe de nombreuses études prospectives sur l'aménagement (y compris nos "Utopies"), son ouvrage est le seul récent qui expose ce qui se passe sur le terrain. Chacun y trouvera matière à alimenter ses propres réflexions.

*Presses Universitaires de France  
128 pages, 42 FF, (6,4 euros)*

### **SONDAGE D'OPINION AUPRES DES MEMBRES DU CERCLE**

Le Cercle a lancé le 7 juin un sondage d'opinion auprès de ses membres, et les a invités à répondre avant le 15 juillet.

Quels sont les motifs et le sujet de ce sondage ?

Lors de beaucoup de constitutions de gouvernements, depuis bientôt quarante ans, le sort fait à la DATAR a été vécu par cette petite administration, et par une partie du public concerné, comme le résultat du hasard, ou comme l'effet de contingences qui lui étaient extérieures. Le "rattachement" de cette administration de mission à tel ou tel ministère lui a souvent paru être le résultat soit d'une connaissance insuffisante de ce que sont la DATAR et sa mission, soit d'arrangements dont les motivations lui restaient incompréhensibles, pour le moins, voire discutables.

Pourtant, la DATAR est toujours restée, jusqu'ici, un service du Premier ministre, et le principe de son caractère interministériel n'a jamais été formellement remis en cause.

La constitution d'un nouveau gouvernement est toujours "pendante", et se rapproche de façon certaine avec les prochaines échéances électorales (présidentielle et législatives).

Ne serait-il pas dans le rôle du Cercle pour l'aménagement du territoire, en raison de sa permanence, de l'expérience de beaucoup de ses membres, de son indépendance, etc. ... de préparer ces prochaines échéances, avec pour objectif la plus grande efficacité possible de l'aménagement du territoire, et de la DATAR ?

Cette idée a été émise le 15 mai dernier, en réunion de bureau. Plutôt que de chercher à la développer en comité restreint, il a été décidé de demander leur avis aux membres du Cercle. C'est l'objet de ce sondage.

Les initiateurs de cette opération escomptent que les membres du Cercle comprendront tout l'intérêt, pour les connaisseurs de l'aménagement du territoire qu'ils sont, de pouvoir ainsi faire connaître leur point de vue sur ce point important de l'organisation gouvernementale. Ce sera aussi l'occasion d'amorcer à nouveau le débat de fond sur l'aménagement du territoire français, compte tenu des profonds changements institutionnels comme la décentralisation et la constitution de l'Union Européenne, compte tenu aussi des bouleversements de la mondialisation, des techniques de communication, des transports de masse, etc.

On trouvera page 7 la teneur du sondage.